

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 01994
Numéro SIREN : 847 713 898
Nom ou dénomination : A M H L

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 28180

AMHL
Société par Actions simplifiée au capital de 500,00 Euros
11 Avenue du succès
94210 Saint-Maur-Des-Fossés
RCS CRETEIL : 847 713 898

Décision de l'Associé Unique
En date du 20 Décembre 2023

L'An Deux mil vingt Trois,
Le 20 Décembre,
A 12 heures 30,

Monsieur Alexis HERMANN, Président et seul Associé de la société AMHL, SAS au capital de 500 euros, divisé en 10 actions de 50 euros,

1 – A Préalablement Exposé ce qui suit :

Monsieur Alexis HERMANN en sa qualité de Président de la Société AMHL, constate que la date de clôture de l'exercice social de la société a été inscrite au 2 Janvier par le greffe du tribunal de commerce.

Les statuts déposés au tribunal de commerce font état d'une date de clôture au 31 décembre.

2 – A pris les décisions suivantes relatives à :

- Modification de l'inscription par le greffe du tribunal de commerce afin de mettre en harmonie la date de clôture de l'exercice social en conformité avec les statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision :

L'Associé unique, décide de modifier la date de clôture figurant sur l'extrait K bis au 31 décembre au lieu du 2 Janvier afin de mettre en harmonie la date de clôture figurant sur les statuts.

Deuxième décision :

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Alexis HERMANN

